

ARRETE DU MAIRE

ARRETE N°37/2023 du 31/05/2023

Annule et remplace l'arrêté n°75/2022 du 30/12/2022
Fermeture d'un secteur du versant nord de la Forêt Verte

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière,

Vu la loi modifiée N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'éboulement rocheux survenu le 30 décembre 2022 au-dessus de la voie ferrée entre le pont Maria et le pont du Tacul,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 1er juin 2023, le secteur situé en versant nord de la Forêt Verte (figurant sur le plan ci-joint) est interdit d'accès jusqu'à nouvel ordre. En particulier les sentiers inclus dans ce périmètre qui sont aussi fermés à la circulation.

ARTICLE 2 : M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à l'office de Tourisme, aux services départementaux d'incendie et de secours et au département de la Haute-Savoie.

Certifié exécutoire le 01/06/2023

Fait à Vallorcine le 31/05/2023

Le Maire,

